



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf DGO3 : 20408 & D3300/51012/PPEIE/2019/1/GPRIM/cvand - PU
Réf DGO4 : 2126134 & F0316/51012/PU3/2020.1

Concerne la demande de PAIRI DAIZA SA, Domaine de Cambron, n°1 à 7940 Brugelette (C.C.) en vue d'obtenir un **Permis Unique** visant :

- Création d'une serre tropicale « SANCTUARY » sur 5,1 ha en lieu et place des anciens parkings et exploiter les installations techniques liées à cette serre (ventilation, chauffage, groupe de secours, ...).
- Exploiter 6 forages (mises en conformité selon permis référencé PE CL2 02-2018) et installer une station de traitement de l'eau incluant l'installation et exploitation de transformateurs électriques associés.

Le projet n'est pas conforme au plan de secteur en vigueur sur la zone concernée (parties en zone agricole et la zone d'espace vert).

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du PCA n°2 dit « Parc PARADISIO » approuvé par AM du 14/07/2009 (devenu SOL) en ce qui concerne :

- Zone 10.1 (surface de stationnement) : la surface est partiellement couverte par la serre et ses aménagements paysagers ;
- Zone 10.2 (surface herbeuse) : la surface est partiellement couverte par la serre et ses aménagements paysagers ainsi que par des noues, au Nord ;
- Zone 40.2 (champ ou prairie) : la surface est partiellement couverte par la serre et ses aménagements paysagers ainsi que par des éléments techniques et accessoires, des cheminements pompiers et par une zone technique

La demande nécessite des écarts au schéma d'orientation local (SOL), article D.IV.5 du CoDT et dérogation au plan de secteur, articles D.IV.7 et D.IV.13 du CoDT.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, à partir du 07/01/2021

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
31/12/2020	07/01/2021 (Suspension des délais d'enquête du 24/12/2020 au 01/01/2021 inclus)	Administration communale le 08/02/2021 à 11h00	Administration Communale Service de l'Environnement Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service, ainsi que le jeudi jusqu'à 20h. **Néanmoins, vu le caractère exceptionnel de la crise Covid-19, toute consultation de dossier sera précédée d'une prise de contact auprès du Service Environnement au 068/68.12.50, afin de définir les modalités de cette consultation.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal, de l'agent communal délégué à cet effet, ou du fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 18/12/2020

Le Directeur Général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

